

Les droits de l'Homme à Cuba

On ne peut pas parler de la situation des droits de l'homme à Cuba sans tenir compte du blocus économique, commercial et financier que les États-Unis maintient sur ce pays depuis plus de 60 ans. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation progressive et systématique de l'agressivité de la politique américaine contre le peuple cubain et contre tous les États souverains qui entretiennent ou tentent d'établir des relations économiques, commerciales et financières avec Cuba.

Le gouvernement de Donald Trump a adopté plus de 240 mesures qui intensifient le blocus, dont la mise en œuvre a été maintenue par l'actuelle administration Biden, en pleine confrontation à la crise économique et sanitaire provoquée par le Covid-19.

Les mesures qui ont causé plus de dégâts sont l'élargissement de la "Liste des entités cubaines restreintes" par le Département d'État américain, ce qui a causé des dommages considérables au système d'affaires et aux opérations commerciales de Cuba, tout en dissuadant certains homologues étrangers de s'associer ou de continuer à opérer avec des entités cubaines figurant sur cette liste ; l'interdiction de l'arrivée de navires de croisière américains à Cuba depuis 2019 ; la création de la Liste des hébergements interdits à Cuba, qui comprenait 422 hôtels et maisons de location ; la suspension des vols charters vers tout le pays, sauf vers La Havane ; la restriction sévère des voyages américains à Cuba ; l'interdiction d'envoyer des fonds à Cuba depuis des pays tiers par l'intermédiaire de la société Western Union ; la persécution constante des opérations financières cubaines à l'étranger ; l'impossibilité de traiter les envois de fonds par l'intermédiaire des sociétés Fincimex et American International Services (AIS) et l'intimidation des sociétés qui transportent le carburant vers le pays.

A cela s'ajoutent les effets dissuasifs et intimidants liés à l'inscription de Cuba sur la liste des États sponsors du terrorisme, qui, en plus de constituer une infamie, accroissent les difficultés pour le pays d'entrer dans le commerce international et de réaliser des opérations financières.

La nature inhumaine du blocus est aggravée et encore plus cruelle en pleine pandémie de COVID-19. Le gouvernement américain a utilisé cette politique, et en particulier sa composante extraterritoriale, pour priver délibérément le peuple cubain de ventilateurs pulmonaires mécaniques, de masques, de kits de diagnostic, de lunettes, de combinaisons, de gants, de réactifs et d'autres intrants nécessaires à la gestion de cette maladie.

Les États-Unis mènent une campagne diffamatoire contre la coopération médicale cubaine, visant à priver les autres peuples de cette contribution essentielle à leur système de santé. Malgré leurs efforts, les États-Unis n'ont pas pu empêcher des milliers de collaborateurs cubains de contribuer à la lutte contre la pandémie dans plus de trente pays et territoires. Ces efforts ont été rejoints par plus de 28 000 professionnels de la santé qui fournissaient déjà leurs services dans 59 pays avant le COVID-19.

Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits humains des cubaines et cubains. Il est qualifié d'acte de génocide en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et d'acte de guerre économique

selon la Conférence navale de Londres de 1909. En outre, il viole la Charte des Nations Unies et il constitue le principal obstacle au développement de l'économie cubaine et à la pleine jouissance des droits de l'homme du peuple cubain, où personne n'échappe à ses terribles effets.

Le maintien et l'intensification de cette politique constituent une atteinte à la communauté internationale qui, pendant 29 années consécutives, n'a cessé de condamner le blocus dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies.